



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE  
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL  
OISE-PAYS DE FRANCE**

**BUREAU SYNDICAL  
SEANCE DU 4 FEVRIER 2025**



**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC  
NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE  
BUREAU SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2025**

**ORDRE DU JOUR**

Désignation du secrétaire de séance	5
Adoption du procès-verbal du 09 janvier 2025	7
Rapport d'orientations budgétaires	15
Questions diverses	27



## **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**



**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU  
09 JANVIER 2025**



# Procès-verbal du Bureau

## Séance du 09 janvier 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le neuf janvier à dix-neuf heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 17 décembre 2024, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	7
Nombre de pouvoirs	8

**Etaient présents :** Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Daniel DRAY, Thierry BROCHOT, Didier DAGONET, Guy HARLE D'OPHOVE, Anthony ARCIERO.

**Avait donné pouvoir :** Manoëlle MARTIN à Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS à Guy HARLE D'OPHOVE, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Joël BOUCHEZ à Didier DAGONET, Jean-Marie BONTEMPS à Anthony ARCIERO, Gilles SELLIER à Yves CHERON, Nicole COLIN à Patrice MARCHAND, Paule LAMOTTE à Thierry BROCHOT.

**Etaient absents :** Daniel FROMENT, Anne LEFEBVRE, James PASS, Gilles GRANZIERA, Jacques RENAUD, Michel MANSOUX, François DESHAYES, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Stéphanie VON EUW, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Martine BORGGOO, Corry NEAU.

**Assistaient également :** Philibert DE MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture – Cheval », Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission « Patrimoine naturel » au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption du procès-verbal du 12 décembre 2024 ;
- Avis sur le schéma départemental de gestion cynégétique de l'Oise ;
- Demande de financement pour l'animation 2024 des DOCOB des sites Natura 2000 « Massif des Trois Forêts et bois du Roi » et « Coteaux de l'Oise autour de Creil » ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

### I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

### 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 12 DECEMBRE 2024

Monsieur MARCHAND demande aux membres du Bureau s'ils ont des remarques sur le compte rendu de la réunion de Bureau du 12 décembre 2024.

Monsieur HARLE D'OPHOVE regrette que les Bureaux et Comités syndicaux se tiennent très souvent les mêmes jours que des Commissions permanentes ou des Sessions plénières du Conseil régional des Hauts-de-France.

Monsieur MARCHAND souligne qu'il doit prendre en compte de multiples contraintes. Il précise que le PNR compte en son sein 2 Régions et 2 Départements si bien qu'il est pratiquement impossible de trouver une date qui convienne à tous. Il explique qu'il est Vice-Président du Département de l'Oise en charge des finances et qu'il ne peut donc pas ne pas assister à toutes les réunions de commission du Département ; ce qui le contraint déjà dans le choix des dates.

Monsieur HARLE D'OPHOVE indique qu'il fera parvenir le calendrier des dates de Commission Permanente et de Session plénière et demande à ce qu'il en soit tenu compte.

Monsieur MARCHAND répond que ces dates seront prises en compte autant que possible.

Monsieur HARLE D'OPHOVE mentionne qu'il est complètement d'accord avec les réflexions qui ont eu lieu lors du dernier Bureau au sujet du coût exorbitant des arbres. Il insiste sur le fait que les dossiers présentés doivent indiquer ce qui est planté (essences patrimoniales ou exotiques, diamètres des arbres...). Il estime que le Parc naturel régional ne doit financer que des arbres d'essences patrimoniales.

Monsieur MARCHAND répond qu'effectivement, ce débat s'est tenu lors de la dernière réunion et que le Bureau sera très vigilant sur ce point.

Monsieur HARLE D'OPHOVE explique que la Région refuse l'attribution d'une subvention quand le dossier ne mentionne pas l'essence plantée par exemple.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a d'autres observations.

**Le procès-verbal du Bureau du 12 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.**

### **3. AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE DE L'OISE**

Monsieur MARCHAND présente le projet d'avis sur le schéma départemental de gestion cynégétique de l'Oise. Il insiste sur le fait que cet avis, comme tous les avis du PNR, est rendu au regard des orientations de la Charte. Il observe que l'avis mentionne d'ailleurs que de nombreuses dispositions de ce schéma rejoignent les objectifs de la Charte.

#### Concernant le point sur le Cerf élaphe :

Monsieur HARLE D'OPHOVE mentionne deux points de vigilance importants à prendre en compte.

Il relate que le Cerf élaphe est en grand danger en forêt d'Halatte et qu'en qualité de Président de la Fédération des Chasseurs de l'Oise, il a demandé à Monsieur le Préfet de l'Oise de suspendre le plan de chasse en forêt d'Halatte.

Il explique que l'ONF ne souhaite pas de cerf en forêt en raison des dégâts de gibier. Il ajoute que la gestion forestière de l'Office en forêt d'Halatte (nombreuses coupes forestières) et le dérangement constaté dans toutes les forêts domaniales ont pour effet de décantonner les animaux qui se concentrent ensuite dans les propriétés privées.

Il ajoute, par ailleurs, que les plaines deviennent de plus en plus accueillantes pour les grands animaux avec le développement de la culture du miscanthus et des cultures pour les méthaniseurs et que, par conséquent, les dégâts de gibier sur les terres agricoles explosent et deviennent financièrement

insoutenables pour la Fédération. Il cite les plaines des communes de Roberval, Pontpoint, Villers-Saint-Frambourg-Ognon, Villeneuve-sur-Verberie.

Il souligne que l'ONF n'a pas entrepris d'Indices Nocturnes d'Abondance en forêt d'Halatte depuis plusieurs années.

Il ajoute, par ailleurs, que l'ONF a tendance à modifier les parcours des INA d'une fois à l'autre pour voir le maximum d'animaux. Il explique que la méthodologie des INA veut pourtant que les parcours soient inchangés pour pouvoir faire des comparaisons. Il précise que les INA n'ont pas pour objectif de dénombrer tous les animaux, ce qui serait impossible, mais d'évaluer et mesurer des tendances à la baisse ou à la hausse pour permettre d'établir des plans de chasse adaptés.

Il regrette ainsi que les plans de chasse en forêt d'Halatte de ces dernières années ont été élaborés à l'aveugle, sans s'appuyer sur des faits scientifiques et qu'ils ont été trop importants par rapport au nombre d'animaux.

Il mentionne qu'il avait été convenu, lors de l'établissement du plan de chasse, avec Madame la Préfète de l'Oise, qu'un point d'étape serait fait en fin d'année 2024.

Il indique que le retour des chasseurs est plutôt alarmant et qu'il a demandé au Préfet de suspendre le plan de chasse en forêt d'Halatte.

Monsieur MARCHAND demande de quelle façon sont élaborés les plans de chasse.

Monsieur HARLE D'OPHOVE répond qu'ils sont établis par massif et qu'ils sont négociés en commission mixte avec l'ONF, les services de l'Etat, les propriétaires forestiers privés, les agriculteurs et la Fédération des chasseurs.

Puis, Monsieur HARLE D'OPHOVE attire l'attention des membres du Bureau sur la fracturation des espaces, notamment par les infrastructures.

Il précise que la Fédération des chasseurs surveille les corridors écologiques avec une extrême vigilance, par exemple en posant des caméras pour apprécier leur fonctionnalité.

Il cite la mise à 2X2 voies de la RD 1330 pour laquelle la construction d'un écopont a été demandée avant la réalisation des travaux routiers de façon à constater qu'il fonctionne ou qu'un deuxième écopont est nécessaire.

Monsieur MARCHAND indique que c'est effectivement un engagement du Département.

Monsieur HARLE D'OPHOVE mentionne également l'écopont au-dessus de l'A1 où la SANEF a posé des barrières anti quads qui empêchent les animaux de passer.

Jean-Luc HERCENT précise que la Fédération des chasseurs a posé des caméras qui ont montré que cet écopont fonctionne pour les petits mammifères, les chevreuils, les biches mais pas pour les cerfs dont les bois ne passent pas (les animaux passant en-dessous des barrières).

Il est demandé comment de telles barrières ont pu être posées.

Jean-Luc HERCENT explique que la SANEF a répondu que ces barrières avaient déjà fait leur preuve mais il note que le modèle posé n'est pas tout à fait le même que précédemment et que les espaces concernés n'abritaient pas de cerf.

#### Concernant le point sur la charte d'agrainage :

Monsieur HARLE D'OPHOVE souligne que les points de l'avis sont pris en compte.

Jean-Luc HERCENT insiste sur le cas des pelouses acides qui sont des milieux très peu nombreux et de très faible superficie.

Concernant la petite faune :

Monsieur HARLE D'OPHOVE explique que les espèces inféodées au département sont la Perdrix grise et le Faisan commun dont le suivi des populations font l'objet d'une très grande attention de la part de la Fédération.

Il souligne que le Faisan vénéré et la Perdrix rouge permettent de prendre des mesures contraignantes sur le Faisan commun et la Perdrix grise, sans léser les chasseurs.

Monsieur DAGONET demande si le Parc naturel régional a déjà donné un avis sur le schéma de gestion cynégétique du Val d'Oise.

Jean-Luc HERCENT répond que oui mais que cela date de quelques années.

Monsieur HARLE D'OPHOVE précise que tous les schémas de gestion cynégétique ont une durée de vie de 6 ans mais qu'ils ne sont pas tous révisés en même temps.

Monsieur CHERON demande s'il y a un canevas général pour l'élaboration des plans de gestion cynégétique.

Monsieur HARLE D'OPHOVE répond que oui mais qu'ils font aussi l'objet localement de concertations locales. Il explique que la Fédération a organisé de nombreuses réunions avec une quarantaine d'acteurs, dont le PNR, et que le rapport final est un document consensuel.

Monsieur CHERON demande si les schémas de gestion cynégétique peuvent être différents d'un département à l'autre et comment sont gérés les espaces limitrophes à plusieurs départements. Il cite le cas de sa commune aux confins de l'Oise, du Val d'Oise et de la Seine et Marne.

Monsieur HARLE D'OPHOVE répond que les orientations des schémas de gestion cynégétique peuvent être effectivement différentes mais que les Fédérations de chasse de l'Oise, du Val d'Oise et de Seine et Marne se concertent pour gérer les animaux de façon cohérente.

Il note que le seul point difficile est le sud-est de l'Oise où les plaines situées dans l'Oise sont imbriquées dans le département de l'Aisne et où il y a des problèmes de dégâts de gibier liés à une mauvaise gestion des sangliers en forêt de Retz.

Monsieur HARLE d'OPHOVE souligne l'action importante de la Fédération des chasseurs en matière de préservation et de gestion des zones humides. Il indique que 75% des zones humides en Hauts-de-France sont gérés par les Fédérations de chasse.

Monsieur MARCHAND propose d'ajouter dans l'avis la mention des zones humides dans la liste des orientations de la Charte du PNR auxquelles répondent les objectifs du schéma de gestion cynégétique.

Monsieur BROCHOT suggère aussi de bien noter que l'avis du Parc naturel régional est fondé sur sa Charte.

Monsieur MARCHAND acquiesce et propose de mieux le mentionner.

**A l'unanimité des membres, le projet d'avis ainsi complété est validé à l'unanimité.**

#### 4. DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION 2024 DES DOCOB DES SITES NATURA 2000 « MASSIF DES TROIS FORETS ET BOIS DU ROI » ET « COTEAUX DE L'OISE AUTOUR DE CREIL »

Monsieur MARCHAND rappelle que le Parc naturel régional est la structure animatrice des Documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Forêts picardes : massifs des Trois Forêts et bois du Roi » (ZPS) et « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » (ZSC) ainsi que du DOCOB du site Natura 2000 « Coteaux de l'Oise autour de Creil » (ZSC).

Il rappelle que l'animation d'un site Natura 2000 comporte plusieurs volets :

- Mise en œuvre de la contractualisation et de la charte Natura 2000
- Suivis scientifiques et techniques
- Information, communication et sensibilisation
- Veille à la cohérence des politiques publiques et des programmes d'actions sur le site
- Evaluation des incidences des projets
- Gestion administrative et financière
- Gouvernance du site

Il ajoute qu'un programme d'actions est proposé pour 2025 couvrant les volets suivants :

- Contrats, chartes : rencontre de propriétaires/gestionnaires
- Réalisation de suivis scientifiques et techniques (Engoulevent d'Europe, cartographie d'habitats, inventaires floristiques et faunistiques, suivi du pâturage)
- Information, communication, sensibilisation (mise à jour des pages internet concernant NATURA 2000 sur le site du PNR, informations aux propriétaires...)
- Evaluation des incidences, veille relative aux projets d'aménagement qui concernent les sites Natura 2000
- Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance des sites

Il donne lecture des dépenses prévisionnelles :

- |                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| ➤ Frais de personnel        | 15 253,99 € |
| ➤ Coûts indirects (forfait) | 2 288,10 €  |
| ➤ Total                     | 17 542,09 € |

Il souligne que le programme d'actions est financé par l'Europe et la Région.

**A l'unanimité, les membres du Bureau valident ce programme d'actions et autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers.**

#### 5. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Des dates sont prises pour les prochaines réunions.

- Réunion sur le ZAN : jeudi 30 janvier à 20H30
- Bureau pour le DOB : mardi 4 février
- Bureau pour le Budget et Comité syndical pour le DOB : mercredi 5 mars
- Comité syndical pour le budget : lundi 31 mars

Constatant qu'il n'y a pas de question, Monsieur MARCHAND propose de lever la séance.

La séance est levée à 20H30.

Yves CHERON

Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND

Président



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**



# SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

## RAPPORT DE PRÉSENTATION

### OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

La Charte et les statuts du syndicat mixte cadrent très largement les frais de fonctionnement (personnel) et les cotisations des communes. Les contributions des Régions et du Département de l'Oise sont indiquées dans les annexes de la Charte.

Par ailleurs, les programmes d'actions, votés annuellement, déterminent les opérations à inscrire au budget.

Les difficultés budgétaires de l'Etat et des collectivités vont entraîner une baisse des dotations accordées au Parc naturel régional, sans qu'on en connaisse à ce jour toute l'étendue.

Les informations données par les services sont, à ce stade, les suivantes.

#### **Région Ile-de-France – budget voté :**

- Frais de structure : -5% ;
- Programme d'actions : -5% pour les opérations de fonctionnement ; pas de baisse pour les opérations d'investissement.

#### **Département du Val d'Oise – opérations présentées en CP :**

- Participation confirmée au programme d'actions et inchangée par rapport à 2024 : 45 000 €.

#### **Région Hauts-de-France :**

- Frais de structure : -9% ;
- Programme d'actions : baisse mais le niveau n'est pas complètement connu (de l'ordre de -15% à -13%).

#### **Département de l'Oise :**

- Forte baisse annoncée mais pas de chiffre pour l'instant.

#### **Etat :**

- Pas d'informations récentes.

Aussi, il est proposé d'inscrire au budget :

#### **Concernant la section de fonctionnement du budget principal :**

##### En recettes :

- les dotations de l'Etat, des Régions et du Département de l'Oise annoncées. En l'absence d'informations, on reportera les cotisations de 2024. Ces prévisions de recettes seront amenées à être modifiées d'ici le vote du budget.
- les cotisations des communes indexées sur l'inflation

En dépenses : les charges courantes et les dépenses de personnel qui ne sont pas compressibles à court terme mais qui pourront être absorbées en 2025 par l'excédent de fonctionnement de 2024 reporté.

#### **Concernant la section d'investissement du budget principal et le budget opérationnel :**

- Les opérations antérieures à 2025 qui ne sont pas encore réalisées mais dont le financement est assuré seront inscrites.
- Par contre, le programme d'actions 2025, dont un projet a été validé par le comité syndical le 12 décembre dernier, ne sera intégré dans le budget 2025 que lorsque qu'il sera stabilisé et les

recettes assurées. Cela passera par une décision modificative. Une exception sera faite pour l'opération « Réalisation d'un ABC à Presles » qui est entièrement financée par le Département du Val d'Oise qui a confirmé le montant de sa subvention.

## LE BUDGET PRINCIPAL

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### **Recettes :**

Les participations et dotations inscrites à ce jour pour l'année 2025 sont les suivantes :

- État : 150 000 €
- Région Hauts de France : 395 850 €
- Région Ile-de-France : 334 400 €
- Département de l'Oise : 226 230 €
- Communes : 429 100 €

Pour rappel, la Région Ile-de-France prend à sa charge les cotisations de ses Départements, en l'occurrence celle du Département du Val d'Oise en ce qui concerne le PNR Oise-Pays de France. Le Département du Val d'Oise attribue, chaque année, une subvention pour une opération ou des opérations en fonctionnement. Cette année le Département octroie une subvention de 45 000 € pour trois opérations.

Concernant la cotisation des communes, les statuts du syndicat mixte indique que la cotisation à la charge des communes membres s'élève à 2,66 € par habitant, indexée sur l'inflation. L'inflation moyenne de l'année 2024 est de 2 %, la cotisation des communes sera donc portée de 2,95 € en 2024 à 3 € par habitant. Pour les communes partiellement comprises dans le périmètre du Parc, le montant de la cotisation par habitant est calculé, pour moitié, au prorata du nombre d'habitants inclus dans le périmètre du Parc et, pour moitié, au prorata de la superficie communale incluse dans le périmètre du Parc. Pour la commune de Creil, la cotisation est plafonnée à 5 580 €, valeur 2020, indexée sur l'inflation. Elle passe donc de 6 190 € en 2024 à 6 314 € en 2025.

En outre, nous devrions recevoir en 2025 les versements :

- de la subvention Natura 2000 (part prise en charge d'une partie de frais salariaux) pour l'année 2023 : 9 455 €
- de la subvention LEADER correspondant aux 80% des dépenses de fonctionnement liées à l'animation du programme LEADER (années 2022,2023) soit : 71 351 €.
- De la subvention du FEADER et de la Région Hauts de France :
  - pour le financement 2023 et 2024 du poste de chargé de mission forêt de Chantilly (salaires, charges, frais indirects, achat d'un ordinateur) : 85 275 € ;
  - pour l'achat de licences pour le serveur : 5 952 €.

**Soit un montant total de 1 707 613 €**

Enfin, comme les années précédentes, le Parc reportera un excédent de fonctionnement lui permettant notamment d'avoir le fonds de roulement suffisant pour faire face aux avances importantes qu'il est contraint de faire avant de percevoir les subventions.

## **Dépenses :**

### ➤ **Charges à caractère général :**

En 2024, il a été dépensé 300 000 € en charges à caractère général. **Il est proposé d'inscrire pour 2025: 315 000 €**

### ➤ **Dépenses de personnel**

Il est proposé de budgéter :

- Les 20 postes inscrits dans la Charte :
  - ✓ Directrice,
  - ✓ 14 postes de chargés de mission
  - ✓ 5 postes au service administratif

A ces 20 postes, s'ajoutent le poste d'animateur LEADER et celui de gestionnaire LEADER à mi-temps, financés à 80% par l'Europe.

En outre, le budget 2025 prévoiera le financement pour l'accueil de 4 stagiaires et 1000 heures de vacation.

**Au total, les dépenses de personnel se monteraient à 1 300 000 €.**

Le poste de chargé de mission filière bois émerge au budget opérationnel, financé par le reliquat de l'enveloppe du COTTRI.

Par ailleurs, le Parc naturel régional et ses partenaires ont répondu à un appel à projet européen pour la forêt de Chantilly. Dans ce projet, il est prévu l'embauche d'un chargé de mission financé par le FEADER et la Région Haut-de-France. Ce poste sera budgété, via une décision modificative, si le projet est retenu par la Région.

**Cf. tableau récapitulatif des postes et du personnel en annexe.**

### ➤ **Autres charges de gestion courantes**

Il est proposé de prévoir sur ce chapitre **32 000 €** correspondant :

- ✓ à des dépenses de licences et de logiciels (coût régulièrement en hausse)
- ✓ aux indemnités du Président, charges sociales incluses

**L'ensemble des dépenses s'élèveraient ainsi à environ 1 647 000 €.**

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Dépenses :**

Les crédits qui seront inscrits en dépenses correspondront aux restes à réaliser de l'exercice 2024 et aux crédits de paiement 2025 de l'opération « Equipements – programme 2024 » pour laquelle une autorisation de programme a été ouverte l'an dernier.

## **Recettes :**

Nous inscrirons :

- Les recettes d'investissement au titre du FCTVA
- Les subventions des partenaires qui seront versées au fur et à mesure de l'état d'avancement des opérations des programmes d'actions 2021, 2022, 2023 et 2024.

<b>Programme 2021</b>	
Travaux à la Maison du Parc – programme 2021	Recettes
<b>Programme 2022</b>	
Travaux à la Maison du Parc – programme 2022	Dépenses et recettes
Equipements – programme 2022	Recettes
Panneaux « Commune du Parc naturel régional » – programme 2022	Recettes
<b>Programme 2023</b>	
Travaux à la Maison du Parc – programme 2023	Dépenses et recettes
Equipements – programme 2023	Recettes
Panneaux « Commune du Parc naturel régional » – programme 2023	Recettes
Programme FEADER forêt de Chantilly	Recettes
<b>Programme 2024</b>	
Equipements – programme 2024	Dépenses et recettes

## **LE BUDGET OPERATIONNEL**

Le budget opérationnel correspond aux actions menées par le PNR pour la mise en œuvre de sa Charte (hors dépenses inscrites en section d'investissement au budget principal).

Le budget primitif 2025 inscrira les opérations non terminées des programmes d'actions précédents dont les crédits de paiements 2025 pour les opérations qui avaient été ouvertes en autorisation d'engagement.

## **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**Opérations 2021/2022/2023/2024 reportées en dépenses et recettes :**

<b>Programme 2021</b>
Fonds études d'aménagement 2021
Fonds pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles – fonctionnement
<b>Programme 2022</b>
Forêt de Chantilly - Programme de recherche 2022
Fonds "études d'aménagement" 2022
Fonds pour amélioration énergétique bâtiments publics et utilisation des matériaux biosourcés
Elaboration de cahiers de recommandations architecturales Saint-Vaast-de-L, Fresnoy-le-Luat
Elaboration du T0 - questions 1 à 3
<b>Programme 2023</b>
Fonds en faveur de la préservation de la faune - 2023
Restauration écologique de milieux naturels - 2023
Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2023

Edition de plaquettes de micromobilité
Fonds "études d'aménagement" - 2023
Etude de mise en valeur et gestion du site de la Canardière -Chantilly
Gestion écologique et paysagère des cimetières - 3ème tranche
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2023
Valorisation des recherches historiques
Edition d'un livret de découverte "Sports"
Fonds Expertises environnementales - 2023
Edition d'une plaquette sur les bâtiments agricoles
Développement de l'approvisionnement local dans la restauration collective
Passage à la version 3 de Geotrek
Programme de communication - 2023
Réalisation du TO Paysage
Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2024
Programme de conservation de la flore menacée - 8ème tranche
Restauration écologique de milieux naturels - 2024
Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – 2ème tranche
Fonds d'intervention "Apiculture et Frelon asiatique"
Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2024
Renouvellement des lignes de covoiturage
Prêt de triporteurs à assistance électrique – partie fonctionnement
Fonds d'intervention "études d'aménagement" - 2024
Etudes pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales – 4ème programme
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2024
Elaboration du Règlement Local de Publicité - Pont Ste Maxence
Elaboration d'un cahier de recommandations architecturales – Roberval
Fonds d'intervention pour des expertises environnementales - 2024
Accompagnement des producteurs agricoles en circuit-court - 2024
Sensibilisation des consommateurs aux circuits-courts et à l'alimentation locale - 2024
Développement des circuits-courts agricoles et changement de pratiques - 2024
Démarche d'écologie industrielle territoriale : soutien à des actions
Programme de communication - 2024
Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes - 2024
Programmes pédagogiques à destination des scolaires – 2024/2025

A ces opérations s'ajoutent :

- le poste de chargé de mission filière bois jusque fin mars 2026, financé par le reliquat de l'enveloppe du COTTRI ;
- Le programme Forêt de Chantilly, financé par le FEADER et la Région Hauts-de-France :
  - ✓ En recettes : le versement de la subvention pour l'étude de faisabilité de l'interopérabilité des systèmes informatiques, réalisée en 2024 ;
  - ✓ En dépenses et recettes : le reversement des aides du programme à l'ONF, l'Institut de France et l'INRAe, les 3 autres partenaires du programme. Le PNR percevra de la Région et de l'Europe l'intégralité des recettes du programme et reversera aux maîtres d'ouvrage leur part de subventions, en fonction des dépenses qu'ils auront réalisées.
- Les dépenses et recettes liées à NATURA 2000 (part prestations de service) :
  - Des recettes pour NATURA 2000 de l'année 2023 ;

- Des dépenses et recettes pour NATURA 2000 de l'année 2024 ;
  - Il n'est pas envisagé de prestations de service pour l'année 2025.
- Les coûts d'hébergement du serveur et de la maintenance liés à l'infrastructure mutualisée pour la saisine par voie électronique des demandes ADS mise à disposition de communes et de communautés de communes. Ces frais sont remboursés au PNR par les collectivités utilisatrices, selon une convention établie.
  - L'opération ABC de Presles prévu au programme d'actions 2025 et dont on est certain d'avoir les recettes.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT:**

### **Opérations 2021/2022/2023/2024 reportées :**

<b>Programme 2021</b>	
Signalétique d'informations locales - 2021	Recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine - 2021	Dépenses et recettes
Circuit d'interprétation du patrimoine de Chantilly - 2ème tranche	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2021	Dépenses et recettes
<b>Programme 2022</b>	
Fonds Amélioration énergétique bâtiments publics avec matériaux biosourcés	Dépenses et recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2022	Dépenses et recettes
Circuits d'interprétation du patrimoine (Senlis, Luzarches)	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2022	Recettes
<b>Programme 2023</b>	
Vergers conservatoire de Chaalis	Dépenses et recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2023	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2023	Dépenses et recettes
<b>Programme 2024</b>	
Prêt de vélos triporteurs à assistance électrique aux communes	Recettes
Accompagnement de copropriétés à la rénovation énergétique - 2024	Dépenses et recettes
Programme de réhabilitation du patrimoine rural – 2024	Dépenses et recettes
Création de panneaux d'interprétation du patrimoine	Dépenses et recettes
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles -2024	Recettes
Sentier de découverte du Mont Pagnotte	Dépenses et recettes

**Je vous propose d'en débattre.**

## **L'ÉQUIPE ET RAPPEL DES PRINCIPES DE REMUNERATION DU PERSONNEL**

### **I – L'équipe**

La Charte renouvelée a inscrit une équipe de 20 personnes, financée par les cotisations des membres :

- Un poste de direction
- 14 chargés de mission
- 5 agents administratifs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'équipe comprend :

- Une directrice
- 15 chargés de mission mais dont un poste relève d'une mission spécifique, non nécessairement pérenne (chargé de mission filière bois – CDD de 2 ans)
- 6 personnels administratifs dont 2 postes à mi-temps

L'équipe du Parc naturel régional est donc complète conformément à sa Charte.

De plus, l'équipe compte 2 postes financés par des programmes européens :

- Une animatrice LEADER
- Une gestionnaire LEADER à mi-temps

### **2 – La politique salariale**

Une politique de rémunération a été élaborée et validée lors du Bureau du 5 juillet 2004.

#### **Les cadres :**

Au niveau des cadres, l'équipe technique comprend des contractuels et des fonctionnaires, compte tenu des profils très spécialisés des personnes et des spécificités des PNR. Par ailleurs, certains anciens contractuels ont passé les concours et les ont réussis. D'autres, remplissant les conditions, ont bénéficié de la dernière loi sur la résorption de la précarité dans la fonction publique et ont été titularisés, après sélection professionnelle.

Une grille de rémunération a été validée par le Bureau. Elle est basée sur 3 principes :

- l'égalité de rémunération pour une même tâche, responsabilité et expérience
- et donc l'égalité de traitement entre les fonctionnaires et les contractuels. En effet, contrairement à une association qui peut être dissoute très rapidement ou une entreprise privée, le syndicat mixte, collectivité locale, est une structure stable, ce qui, de fait, garantit l'emploi  
Par ailleurs, des contractuels passent les concours et deviennent fonctionnaires. (Dans ce cas, la personne titularisée garde son salaire de contractuel, comme rémunération de base).
- la progression de la rémunération dans le temps

Cette grille de rémunération ci-dessous est donc une base unique de rémunération pour les fonctionnaires et les contractuels. Pour les contractuels, il s'agit du salaire net mensuel. Pour les fonctionnaires, cette rémunération est composée du traitement indiciaire brut complété d'un régime indemnitaire permettant d'atteindre le montant net indiqué dans la grille.

Le salaire des architectes est majoré de 20% (décision du Bureau du 3 janvier 2006) pour tenir compte du marché de l'emploi des architectes.

Cependant, en raison du marché de l'emploi, le montant du salaire de la Chargée de mission Urbanisme, embauchée en août 2022 et celui du Paysagiste nouvellement recruté dérogent à la grille.

Les augmentations de salaire sont de deux types :

- les augmentations liées à l'accroissement du coût de la vie, elles sont calquées sur l'augmentation de la valeur du point de la fonction publique
- les augmentations liées à l'ancienneté (cf. grille) : les délais pour atteindre le niveau de salaire supérieur sont similaires aux délais d'avancement des fonctionnaires (durée minimale, sauf exception : sanction, insatisfaction...).

AGE	EXPERIENCE	CLASSE	SALAIRE NET MENSUEL (valeur juillet 2023)	AVANCEMENT
25 ans	0 ans	classe 1	1 965 €	2 ans
27 ans	2 ans	classe 2	2 049 €	2 ans 6 mois
29ans 6 mois	4 ans 6 mois	classe 3	2 133 €	2 ans 6 mois
32 ans	7 ans	classe 4	2 217 €	2 ans 6 mois
34 ans 6 mois	9 ans 6 mois	classe 5	2 306 €	3 ans
37 ans 6 mois	12 ans 6 mois	classe 6	2 390 €	3 ans
40 ans 6 mois	15 ans 6 mois	classe 7	2 475 €	3 ans
43 ans 6 mois	18 ans 6 mois	classe 8	2 559 €	3 ans
46ans 6 mois	21 ans 6 mois	classe 9	2 648 €	3 ans
49 ans 6 mois	24 ans 6 mois	classe 10	2 732 €	3 ans
52 ans 6 mois	27 ans 6 mois	classe 11	2 817 €	3 ans
55 ans 6 mois	30 ans 6 mois	classe 12	2 900 €	3 ans
58 ans 6 mois	33 ans 6 mois	classe 13	2 989 €	3 ans
61 ans 6 mois	36 ans 6 mois	classe 14	3 073 €	

### Le personnel administratif :

Le personnel administratif est fonctionnaire (sauf cas de remplacement).

Les rémunérations sont indexées sur la grille de la fonction publique. Il a été institué un régime indemnitaire équivalent à un 13<sup>ème</sup> mois, réparti sur 12 mois.

Cas particulier de la responsable administrative et financière : Rédactrice au poste de responsable administrative et financière. Pour tenir compte de ses responsabilités et de son grade, son régime indemnitaire a été augmenté.

## POSTES ET PERSONNEL

POSTES ET PERSONNEL au 19 janvier 2025	Catégorie	Statut	Temps de travail
Directrice	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur hors classe	100%
Chargé de mission Patrimoine naturel	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principal	100%
Chargé de mission Patrimoine naturel, eau, carrières	Cadre A	Contractuel - CCD 3 ans - poste pérenne	100%
Chargée de mission Environnement	Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans - poste pérenne	100%
Chargée de mission Urbanisme	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur hors classe	100%
Chargé de mission SIG/évaluation	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principal	100%
Chargée de mission Education à l'environnement et au patrimoine	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principale	80%
Architecte	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principal	100%
Chargée de mission Paysage	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principale	100%
Chargé de mission Paysage	Cadre A	Contractuel - CDD 3 ans - Poste pérenne	100%
Chargée de mission Tourisme	Cadre A	Contractuelle - CDD 3 ans - Poste pérenne	100%
Chargé de mission Patrimoine historique et culturel	Cadre A	Fonctionnaire - Attaché de conservation du patrimoine	100%
Chargée de mission Agriculture/forêt	Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans - poste pérenne	80%
Chargée de Communication	Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans - poste pérenne	100%
Chargé de développement économique	Cadre A	Contractuel - CDD 3 ans - Poste pérenne	100%
Responsable administrative et financière	Cadre B	Fonctionnaire - Rédacteur	100%
Assistante	Cadre C	Fonctionnaire - Adjointe administrative	100%
Assistante	Cadre C	Fonctionnaire - Adjointe administrative principale 2ème cl	80%
Assistante accueil	Cadre C	Fonctionnaire - Adjointe administrative	50%
Assistante accueil/Gestionnaire LEADER	Cadre C	Contractuelle Contrat de projet 2 ans	50% + 50%
Assistante	Cadre C	Fonctionnaire - Adjointe administrative stagiaire	100%
Chargé de mission filière bois	Cadre A	Contractuel - Contrat de projet 2 ans	100%
Animatrice LEADER	Cadre A	Contractuelle - CDD 3 ans	100%

Nombre de vacataires : 10

Durée du travail : 1 607 heures par an

Nombre d'heures de vacation en 2024 : 1300



## **QUESTIONS DIVERSES**